

# PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2022

## Ordre du jour

|   |   |
|---|---|
| 1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.....  | 1 |
| 2. Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2021 de la commune et affectation du résultat..          | 1 |
| 3. Approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget assainissement et affectation de résultat..... | 2 |
| 4. Fixation des taux d'imposition .....   | 3 |
| 5. Vote du budget primitif 2022 de la commune.....  | 4 |
| 6. Vote du budget assainissement primitif 2022 .....  | 5 |
| 7. Travaux de reprises de concessions au cimetière – demande de subvention.....   | 6 |
| 8. Intercommunalité : adhésion au service ADS .....   | 6 |
| 9. Soutien à la population ukrainienne .....  | 6 |
| 10. Vœu du conseil municipal pour la mise en place d'une dotation énergie.....  | 6 |
| 11. Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire .....  | 6 |
| 12. Plan de relance numérique et cyber sécurité – demande de subvention .....   | 7 |
| 13. Questions diverses .....  | 7 |

M. le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

### Absent(s) excusé(e)(s):

- Mme KERMORVAN Sophie donne pouvoir à Mme JOUBIER Anne-Catherine
- M. NOUREUX Grégory

Désignation du secrétaire de séance : Mme Cécile DAMONNEVILLE est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : Plan de relance numérique et cyber sécurité – demande de subvention. L'ensemble du conseil municipal accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

### 1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 janvier 2022.

Mme Valérie PEDRONO souhaite que son courrier lu, lors du dernier conseil municipal, soit intégré au PV.

M. le Maire accepte de procéder à la rectification.

**Le conseil municipal approuve à la majorité absolue le procès-verbal de la dernière séance.**

Abstention :3

Contre :0

Pour :15

### 2. Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2021 de la commune et affectation du résultat

#### • APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL 2021

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

### **L'assemblée approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget principal 2021.**

- **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2021**

Sous la présidence de Mme DAMONNEVILLE Cécile, première adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

| <u>Fonctionnement</u> |                | <u>Investissement</u>   |              |
|-----------------------|----------------|-------------------------|--------------|
| Dépenses              | 1 050 918.70 € | Dépenses                | 497 399.04 € |
| Recettes              | 2 084 004.92 € | Recettes                | 447 730.75 € |
|                       |                | Déficit de clôture      | 49 668.29 €  |
| Excédent de clôture : | 1 033 086.22 € | Restes à réaliser :     | 128 110.00 € |
|                       |                | Besoin de financement : | 177 778.29 € |

Hors de la présence de M. ONNO Anthony, maire, le conseil municipal doit approuver le compte administratif 2021. Par courrier Mme Valérie PEDRONO demande la communication de la liste des mandats et les pièces justificatives du compte 62.

### **Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à la majorité absolue le compte administratif 2021 de la commune.**

Abstention :0

Contre : 2

Pour :15

- **AFFECTATION DE RESULTAT BUDGET COMMUNAL 2021**

M. le Maire propose d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 855 307.93€ au compte R 002 ;

Affectation de l'excédent de fonctionnement (virement à la section d'investissement) de 177 778.29 € au compte R1068;

Affectation du déficit d'investissement de 49 668.29 € au compte R001.

### **Le conseil municipal approuve à la majorité absolue l'affectation de résultat du budget communal 2021.**

Abstention :2

Contre :0

Pour :16

### **3. Approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget assainissement et affectation de résultat**

- **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2021**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget assainissement 2021.**

#### • **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2021**

Sous la présidence de Mme DAMONNEVILLE Cécile, première adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

##### Exploitation

|                       |              |
|-----------------------|--------------|
| Dépenses              | 45 182.78 €  |
| Recettes              | 218 765.05 € |
| Excédent de clôture : | 174 612.27 € |

##### Investissement

|                       |             |
|-----------------------|-------------|
| Dépenses              | 24 205.95 € |
| Recettes              | 87 671.76 € |
| Excédent de clôture : | 63 465.81 € |
| Restes à réaliser :   | 8 000.00 €  |
| Excédent à reporter : | 55 465.81 € |

Hors de la présence de M. ONNO Anthony, maire, le conseil municipal doit approuver le compte administratif 2021.

**L'assemblée approuve à l'unanimité le compte administratif du budget assainissement 2021.**

#### • **AFFECTATION DE RESULTAT BUDGET ASSAINISSEMENT 2021**

M. le Maire propose d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Affectation de l'excédent global d'exploitation de 174 612.27 € au compte R 002 ;

Affectation de l'excédent global d'investissement de 63 465.81 € au compte R 001.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat du budget assainissement de l'exercice 2021.**

#### **4. Fixation des taux d'imposition**

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale en tant que recette des collectivités locales de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ce à compter de 2021.

Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement prévu était de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires avec un taux figé au niveau de celui voté au titre de l'année 2019. La commune retrouvera la possibilité de moduler ce taux à partir de 2023.

En 2022, le Conseil Municipal doit donc se prononcer uniquement sur les taux de taxes foncières bâties et non bâties. Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale.

M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2021 et de les reconduire à l'identique sur 2022 soit :

| TAXES MÉNAGES   | Taux 2022 |
|---|-----------|
| Taxe d'habitation : gel du taux sans modulation possible                  | 14.81 %   |
| Taxe foncière communale sur les propriétés bâties                         | 18.01 %   |
| Taux communal de foncier bâti (depuis le transfert du taux départemental) | 33.27 %   |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties                               | 55.11 %   |

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances. Pour 2022, le produit fiscal attendu est de 645 211 €

**Le conseil municipal reconduit à l'unanimité les taux d'imposition 2021 pour l'année 2022.**

#### 5. Vote du budget primitif 2022 de la commune

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 arrêté comme suit et qui s'équilibre en dépenses et recettes :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 220 895 €  
 Dépenses et recettes d'investissement : 1 211 468 €

|                                  | DEPENSES    | RECETTES    |
|----------------------------------|-------------|-------------|
| <b>Section de fonctionnement</b> | 2 220 895 € | 2 220 895 € |
| <b>Section d'investissement</b>  | 1 277 468 € | 1 277 468 € |
| <b>TOTAL</b>                     | 3 498 363 € | 3 498 363 € |

Budget primitif 2022 – détail par chapitre :

| <b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>                 |               |   |               |
|---|---------------|---|---------------|
| DEPENSES                                      |               | RECETTES                                      |               |
| 011- Charges à caractère général              | 966 933.00€   | 002- Résultat reporté                         | 855 307.93€   |
| 012- Charges de personnel                     | 503 250.00€   | 013- Atténuation de charges                   | 38 000.00€    |
| 014- Atténuation de produits                  | 19 000.00€    | 70- Produits services, domaine et vente       | 148 079.73€   |
| 65- Autre charges de gestion courante         | 259 395.00€   | 73- Impôts et taxes                           | 705 000.00€   |
| 66- Charges financières                       | 1 800.00€     | 74- Dotations et participations               | 430 500.00€   |
| 66- Charges exceptionnelles                   | 1 000.00€     | 75- Autres produits de gestion courante       | 14 000.00€    |
| 023-Virement à la section d'investissement    | 469 301.93€   | 76- Produits financiers                       | 7.34€         |
| 042- Opération ordre transfert entre sections | 215.07€       | 042- Opération ordre transfert entre sections | 30 000.00€    |
| <b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>       | 2 220 895.00€ | <b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>       | 2 220 895.00€ |

| <b>SECTION INVESTISSEMENT</b>                 |                      |   |                      |
|---|----------------------|---|----------------------|
| DEPENSES                                      |                      | RECETTES                                      |                      |
| 20- Immobilisations incorporelles             | 109 000.00€          | 13- Subvention d'investissement               | 273 887.71€          |
| 21- Immobilisations corporelles               | 205 299.71€          | 10- Dotations, fonds et réserves              | 133 093.00€          |
| 23- Immobilisations en cours                  | 694 500.00€          | 1068- Excédents de fonctionnement             | 177 778.29€          |
| 16- Emprunts et dettes                        | 33 000.00€           | 27- Autres immobilisations financières        | 67 192.00€           |
| 040- Opération ordre transfert entre sections | 30 000.00€           | 021- Virement de la section de fonctionnement | 469 301.93€          |
| 041- Opérations patrimoniales                 | 156 000.00€          | 040- Opération ordre transfert entre sections | 215.07€              |
| 001- Déficit reporté                          | 49 668.29€           | 041- Opérations patrimoniales                 | 156 000.00€          |
|   |                      |   |                      |
| <b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>        | <b>1 277 468.00€</b> | <b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>        | <b>1 277 468.00€</b> |

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2022.

#### 6. Vote du budget assainissement primitif 2022

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 du service assainissement arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 246 926 €

Dépenses et recettes d'investissement : 93 742 €

|                                  | <b>DEPENSES</b>  | <b>RECETTES</b>  |
|----------------------------------|------------------|------------------|
| <b>Section de fonctionnement</b> | 246 926 €        | 246 926 €        |
| <b>Section d'investissement</b>  | 93 742 €         | 93 742 €         |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>340 668 €</b> | <b>340 668 €</b> |

Budget primitif assainissement 2022 – détail par chapitre :

| <b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>                 |                    |   |                    |
|---|--------------------|---|--------------------|
| DEPENSES                                      |                    | RECETTES                                      |                    |
| 011- Charges à caractère général              | 203 476.49€        | 002- Résultat reporté                         | 174 612.27€        |
| 042- Opération ordre transfert entre sections | 30 180.84€         | 042- Opération ordre transfert entre sections | 17 314.06€         |
| 65- Autre charges de gestion courante         | 12 000.00€         | 70- Produits services, domaine et vente       | 6 000.00€          |
| 66- Charges financières                       | 268.67€            | 77- Produits exceptionnels                    | 48 999.67          |
| 66- Charges exceptionnelles                   | 1 000.00€          |   |                    |
|   |                    |   |                    |
| <b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>       | <b>246 926.00€</b> | <b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>       | <b>246 926.00€</b> |
| <b>SECTION INVESTISSEMENT</b>                 |                    |   |                    |
| DEPENSES                                      |                    | RECETTES                                      |                    |
| 21- Immobilisations corporelles               | 18 099.35€         | 001- Solde d'exécution                        | 63 465.81€         |
| 23- Immobilisations en cours                  | 54 328.59€         | 040- Opération ordre transfert entre sections | 30 180.84€         |
| 16- Emprunts et dettes                        | 4 000.00€          | 10- Dotations, fonds et réserves              | 95.35€             |
| 040- Opération ordre transfert entre sections | 17 314.06€         |   |                    |
|   |                    |   |                    |
| <b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>        | <b>93 742.00€</b>  | <b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>        | <b>93 742.00€</b>  |

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2022.

## **7. Travaux de reprises de concessions au cimetière – demande de subvention**

M. le Maire propose de soumettre au vote une demande de subvention pour la réalisation des travaux au cimetière. Ces travaux ont pour objet de finaliser la procédure de reprise des concessions en état d'abandon. Ils consistent à supprimer les concessions abandonnées et à mettre les reliques dans un caveau prévu à cet effet. Le montant des travaux s'élève à 18 441.30€ TTC. Il est donc proposé de faire appel au département, et tout autre structure en capacité de verser à la commune des subventions.

Le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à déposer toute demande de subvention utile.

**L'assemblée autorise, à l'unanimité, le Maire a déposé toutes les demandes de subventions possibles dans le cadre de ce projet.**

## **8. Intercommunalité : adhésion au service ADS**

M. le Maire informe le conseil qu'à la suite de la création de la nouvelle intercommunalité « Baud Communauté », il convient de souscrire à une nouvelle convention pour la mise à disposition du service commun pour l'instruction du droit du sol et des autorisations d'urbanisme.

Le conseil communautaire a validé par délibération en date du 5 janvier 2022 ce conventionnement.

Cette convention fixe les missions et responsabilités respectives de chaque partie ainsi que les modalités financières applicables.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire à signer cette convention avec Baud Communauté pour la mise à disposition du service commun pour l'instruction du droit du sol.**

## **9. Soutien à la population ukrainienne**

M. le Maire propose à l'assemblée d'apporter un soutien à la population ukrainienne.

Le Maire précise que les besoins évoluent, les organisations humanitaires présentes sur le terrain ont besoin de matériels spécifiques, médicaux, logistiques pour soutenir les populations déplacées et le système de santé. Ces matériels ne pourront pas être obtenus pas des dons de particuliers, c'est pourquoi l'AMF et la protection civile invite à ne plus offrir de dons matériels, mais à soutenir l'action humanitaire par des dons financiers.

M. le Maire propose au conseil municipal de faire un don de 1 800€ à la protection civile.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de faire un don de 1 800€ à la protection civile en soutien à la population ukrainienne et mandate le Maire d'ordonnancer la dépense.**

## **10. Vœu du conseil municipal pour la mise en place d'une dotation énergie**

M. le Maire demande au conseil municipal de formuler un vœu pour soutenir la mise en place d'une dotation énergie afin de compenser la hausse spectaculaire du prix de l'électricité et du gaz pour les communes.

Il précise que la municipalité a engagé une réflexion pour mettre en place une GTB (gestion technique de bâtiment) ou une GTC (gestion technique centralisée) afin de rationaliser la gestion de fluides.

Le conseil municipal formule à l'unanimité un vœu en faveur de la mise en place d'une dotation énergie.

## **11. Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire**

Le Maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations :

- M. le Maire fait part des accords de subventions du Département du Morbihan :
  - Aménagement d'une liaison douce route de Pontual : 5 964.90€ au titre du PST.

## **12. Plan de relance numérique et cyber sécurité – demande de subvention**

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déposer une demande de subvention au titre du PST au département pour l'acquisition de matériel numérique pour les écoles ainsi que les dépenses engendrées par la sécurisation numérique de la mairie.

En effet, afin de garantir une meilleure cybersécurité plusieurs acquisitions et travaux sont à envisager.

(Création de nouvelles adresses mail, sécurisation du serveur, achat d'un nouvel ordinateur, mise en place d'une sauvegarde externalisée).

Le montant total de ses dépenses s'élève à 25 567.77€ HT.

M. le Maire demande au conseil municipal, de l'autoriser à déposer une demande de subvention pour ces projets au département ou tout autre organisme susceptible de soutenir la commune dans cette démarche et d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

**L'assemblée autorise, à l'unanimité, le Maire a déposé toutes les demandes de subventions possibles dans le cadre de ce projet.**

## **13. Questions diverses**

- Point sur le personnel et les services communaux



- Mélanie CARON remplace Isabelle GUEGAN qui a quitté la collectivité.

Elle cuisine en binôme avec Virginie depuis le début février.

En contrat jusqu'à la fin de l'année scolaire.

La cantine est engagée activement dans le Projet Alimentaire Territorial (PAT), puisqu'elle est devenue cantine témoin.

Avec plusieurs objectifs conjoints : cuisiner avec le maximum de produits frais et locaux tout en réduisant le gaspillage alimentaire.



- Elodie BEYOU recrutée en tant ATSEM à l'école publique pour remplacer Mélanie GANDELIN absente plusieurs mois pour des raisons de santé. En contrat jusqu'à la fin de l'année scolaire également.

- Point sur l'intercommunalité

- Le maire informa l'assemblée que la modification PLU N°1 a été adoptée par le conseil communautaire le 17/03/22
- Deux auteurs de dépôts sauvages d'ordures ménagères ont été identifiés et ont reçu un avertissement avant le dépôt d'une plainte.
- Dans la zone de Kermartin les deux derniers lots disponibles ont été vendus.
- En remplacement des vœux du maire 2022, la municipalité a décidé d'inviter la population le 22/04/2022 pour un moment d'échange.
- M. Elie QUILLIEC fait un compte rendu de l'exploitation des données des radars pédagogiques aux entrées du bourg.

- Compte rendu des adjoints :

- M. Jean-Yves LE FORESTIER informe l'assemblée que la couverture du jeu de boules est en cours et qu'elle sera terminée prochainement. Le Maire précise que le club des amis félicite la municipalité pour ce beau projet.
- La rénovation énergétique du foyer, de la mairie et de l'école suit son cours. Travaux en attente de la réception des ouvertures.

- Mme Laurence GRIGNOUX rappelle que le nouveau site internet fonctionne.
- La journée porte ouverte à l'école publique a été fructueuse plusieurs nouvelles inscriptions sont attendues pour la rentrée 2022/2023.

➤ Prochain conseil municipal : vendredi 13 mai 2022

Le Maire informe l'assemblée que M. BOULOUARD, Vice-président à Baud Communauté interviendra pour présenter la nouvelle redevance incitative.

20H15 la séance est levée